

■ **Décision SGA-DEC-2024-n° 251**
Objet : Subvention DRAC Hauts-de-France
Appel à projets « Résidence Tremplin 2024 »
Direction de la Culture – Grange à Musique, Service
subventions

Le Maire de Creil,

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à Monsieur le Maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant**

Que la Ville de Creil souhaite réaliser une résidence d'accompagnement artistique avec le projet artistique Darling Buds of may à la Grange à Musique, entre septembre et décembre 2024.

■ **Décide**

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, sise 151 boulevard Hoover à LILLE (59000) dans le cadre de son appel à projets « Résidence Tremplin 2024 », d'un montant de 6240 € pour aider à l'organisation de la résidence susvisée, selon le plan de financement suivant :

Ressources	DRAC	VILLE	TOTAL
Montant TTC	6 240	3940	10180
%	61	39	100

Article 2 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la Ville

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à Creil le
Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil, le 15 avril 2024
Président de l'ACSO

03 MAI 2024

Date de notification :

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : 03 MAI 2024